

Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, Député ECOLO à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège chargé de la Politique des personnes handicapées

Concerne: L'octroi des aides individuelles aux personnes inscrites après l'âge de 65 ans

Monsieur le ministre,

Sur le site du service PHARE, on peut le lire de manière explicite : « *La personne handicapée de plus de 65 ans peut continuer à bénéficier des interventions du service PHARE, pour autant qu'elle ait été admise avant 65 ans et que la demande soit en lien direct avec le handicap qui a fait l'objet de l'admission.* ».

Selon de nombreuses associations de terrain, comme la Ligue Braille, et le Collectif 65+, qui regroupe une trentaine d'associations du secteur du handicap et de celui de la personne âgée, cela constitue une discrimination basée sur l'âge. Leur demande est de permettre l'octroi des aides individuelles aux personnes inscrites après l'âge de 65 ans, avec les mêmes conditions d'octroi et interventions financières que ce qui existe pour les personnes inscrites avant 65 ans. Pour mon groupe, la demande des acteurs du secteur associatif est légitime.

Le 11 octobre 2021, UNIA a fait paraître un rapport intitulé "Les aides individuelles à l'intégration : un dispositif discriminatoire." Unia appelle les autorités à lever cette discrimination et à supprimer tout critère d'âge dans les conditions d'accès aux aides individuelles à l'intégration, plus spécifiquement aux aides matérielles.

Le 3 décembre 2021, je vous avais questionné sur le sujet, et vous m'aviez répondu : "*Vous en conviendrez, si la reconnaissance du handicap pour les personnes de plus de 65 ans est fondamentale, elle demeure complexe au vu des multiples implications notamment budgétaires et des nombreux acteurs et dispositifs directement ou indirectement concernés. C'est pourquoi j'ai demandé au groupe de travail chargé du transfert des aides individuelles de la Commission communautaire française vers Iriscare, qui rassemble les techniciens des deux administrations, d'analyser cette question.*"

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- ☞ Pourriez-vous me dire si vous avez pris des contacts avec l'ensemble des acteurs impliqués, et qui sont-ils ?
- ☞ Pourriez-vous me faire savoir si le groupe de travail chargé du transfert des aides individuelles de la Commission communautaire française vers Iriscare, qui rassemble les techniciens des deux administrations, a effectué l'analyse sur les impacts budgétaires de la fin de cette discrimination ?
- ☞ Avez-vous analysé le coût budgétaire que constituerait une modification de l'âge d'octroi des aides individuelles, notamment pour un premier palier à 67 ans ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin
Député Ecolo

